

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ÉTAT DES LIEUX**

PLAN de la journée d'étude sur les

cap



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAP ET LEURS PUBLICS

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

LA DANGÉROSITÉ DES PFMP

LES PRECONISATIONS DE L'IGESR

LES REVENDICATIONS DE LA CGT EDUC'ACTION



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ÉTAT DES LIEUX

Présentation générale du niveau de formation

Effectifs 2023, 311 000 en CAP,
123 761 sous statut scolaire (40%)
187 239 par apprentissage (60%).

PROGRAMME

GRILLES HORAIRES

DISPOSITIFS

EXAMENS



LES PROGRAMMES

Utilitarisme et employabilité

immédiate



Enseignements professionnels

Loi « LCAP » de septembre 2018, OS Educ exclues des CPC qui élaborent les RAP des différents diplômes. Branches professionnelles seules chargées de cette élaboration. Réécriture en compétences de l'ensemble des diplômes

Ces RAP présentés lors de la Commission Spécialisée des Lycées (CSL) et lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) qui émet seulement un avis.

Enseignements généraux : l'utilitarisme

- les langues vivantes ou les arts appliqués, fort recentrage des contenus sur des activités liées aux pratiques professionnelles, et une injonction à l'usage du numérique
- les maths-sciences et le français, le disciplinaire devient simple support à l'acquisition des compétences transversales prônées par les organisations patronales et utiles aux métiers visés par le diplôme !
- des pans entiers de connaissances liées à l'organisation du travail et aux droits collectifs disparaissent des programmes.

PROGRAMMES CONÇUS SANS LES ENSEIGNANTS

ATTAQUE CONTRE L'ÉMANCIPATION ET ASSIGNATION À RÉSIDENCE « SOCIALE »,

LES GRILLES HORAIRES

Baisse drastique des heures disciplinaires

L'essentiel

Les CAP à 16 semaines de PFMP sont supprimés. La durée des PFMP est fixée de 12 à 14 semaines selon les spécialités. Quelle que soit la durée des PFMP, c'est la même grille horaire qui s'applique. La co-intervention imposée se fait au prix d'une baisse drastique des enseignements disciplinaires : -50% en lettres-histoire et en arts appliqués, -57% en maths-sciences, -28% en enseignements disciplinaires professionnels.

COMPARATIF GRILLES CAP

	LYCÉE ACTUEL	LYCÉE BLANQUER	DIFFÉRENTIEL					
	1 ^{re} année	2 ^e année	TOTAL	1 ^{re} année	2 ^e année	TOTAL		
Enseignements professionnels	580	430	1 010	551	404	955	+	71
Enseignements généraux	490	480	970	346	331	677	-	311
Accompagnement personnalisé	30	0	30	101	0	101	+	141
TOTAL	1 000	891	1 891	998	805	1 803	-	207
Suppression possible de 21,3 à 22 heures d'enseignements disciplinaires								

-6,2

semaines de cours pour les élèves !

Enseignements professionnels	580	440	1 020	551	404	955	+	71
Enseignements généraux	490	480	970	346	331	677	-	311
Accompagnement personnalisé	30	0	30	101	0	101	+	141
TOTAL	1 000	920	1 920	998	805	1 803	-	127
Suppression possible de 21,3 à 22 heures d'enseignements disciplinaires								

-3,8

semaines de cours pour les élèves !

Enseignements professionnels	470	400	870	551	404	955	+	144
Enseignements généraux	480	480	960	346	331	677	-	311
Accompagnement personnalisé	30	0	30	101	0	101	+	141
TOTAL	980	880	1 860	998	805	1 803	-	71
Suppression possible de 21,3 à 22 heures d'enseignements disciplinaires								

-2,2

semaines de cours pour les élèves !

» C'EST ÇA "VISER L'EXCELLENCE" ? «

APPAUVRISSMENT DES CONTENUS DE FORMATION
TOUJOURS MOINS D'HEURES
DIFFICULTÉS À POURSUIVRE DES ÉTUDES EN BAC PRO

VOLUME HORAIRE ÉLÈVES CAP 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT 14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN



ANNEXE

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT,
14 SEMAINES DE PFMP ET 3 SEMAINES D'EXAMEN

	PREMIERE ANNEE			DEUXIEME ANNEE			TOTAL SUR 2 ANS
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	551			494			1 045
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	246,5			221			467,5
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Education physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION	101,5	43,5 (d)	58	91	39	52	192,5
TOTAL	899			805			1705
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	6 à 7 semaines			6 à 7 semaines			12 à 14 semaines

- (a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.
 (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.
 (d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.
 (*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h).

20 décembre 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 50 sur 208

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil est atteint.

CO-INTERVENTION : La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève
 87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.
 78h EP/39 Français/39 Maths

CHEF D'ŒUVRE : la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève (ART6)
 Dédoublement dotation horaire professeur sans condition de seuil. Caractère pluridisciplinaire.
 87h EP/87h EG non ciblées.
 78 EP/78h EG non ciblées.

Test de positionnement en première année (Français/Maths).
 Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.
 Contenu de l'AP: CONSOLIDATION des acquis et ORIENTATION

ARRETE GRILLE CAP

Rappel nombre de semaine en moins graphique guide

GRILLES HEBDOMADAIRES CAP 14 SEMAINES DE PFMP (Référence 55 semaines + 14 PFMP + 3 semaines d'examen)



CAP PFMP 14 SEMAINES PFMP	Première année 29 semaines			Horaires hebdo	Deuxième année 26 semaines			Horaires hebdo	LYCEE BLANQUER
	Total	Classe	Groupe		Total	Classe	Groupe		
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (1)	551			19	494			19	1045
Enseignement pro disciplinaire	333,5	58	275,5	11,5	312	52	260	12	645,5
+ co-intervention Français	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	
+ co-intervention Maths	43,5	43,5	0	1,5	39	39	0	1,5	165
+ heures "chef d'œuvre"	87		87	3	78		78	3	165
dont Prévention Santé Environnement	43,5	0	43,5	1,5	26		26	1	69,5
ENSEIGNEMENTS GENERAUX (2)	246,5			8,5	221			8,5	467,5
+ co-intervention	87			3	78			3	165
Lettres-histoire	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	110
+ co-intervention (seulement français)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
EMC	14,5		14,5	0,5	13		13	0,5	
Maths-sciences	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
+ co-intervention (seulement maths)	43,5	43,5	0	1,5	39	39		1,5	82,5
Langue vivante 1	43,5	14,5	29	1,5	39	13	26	1,5	82,5
Arts appliqués	29	14,5	14,5	1	26	13	13	1	55
EPS	72,5	72,5	0	2,5	65	65		2,5	137,5
+ heures "chef d'œuvre" pluridisciplinaire	87		87	3	78			3	165
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (3)	101,5	43,5	58	3,5	91	39	52	3,5	192,5
TOTAL (1+2+3) + co-intervention+ chef d'œuvre	1073			37	962			37	2035

GRUPE :

Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil est atteint.

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève:
87h EP/43,5 Français/43,5 Maths.
78h EP/39 Français/39 Maths

La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève
Dédoublement dotation horaire professeur sans condition de seuil
87 EP/87 EG non ciblées.
78 EP/78 EG non ciblées
Caractère pluridisciplinaire.

Test de positionnement en première année (Français/Maths)
Dédoublement possible en fonction des besoins des élèves.
Contenu de l'AP: CONSOLIDATION des acquis et ORIENTATION

LES DISPOSITIFS

EMPILEMENT DE DISPOSITIFS : PERTE DE SENS

CO-INTERVENTION

CHEF-D'ŒUVRE

CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

CAP 1,2 OU 3 ANS : DES CONDITIONS IMPOSSIBLES EN CAP

AVENIRPRO ET AVENIRPRO+



FRANCE TRAVAIL : BRAS ARMÉ DE L'EMPLOYABILITÉ IMMÉDIATE

AVENIRPRO (PHASE 1)

[Note de service Avenirpro](#)



Concerne l'ensemble des élèves en dernière année de formation conduisant **au CAP**, au Bac pro, au Brevet des métiers d'art ou du Diplôme de technicien des métiers du spectacle, inscrit·es dans un LP public.

Collaboration des équipes pédagogiques avec les conseillers de France Travail et des missions locales, et interventions de ces conseillers auprès des élèves prenant la forme :

- **de quatre ateliers collectifs ;**
- **d'entretiens individuels ;**
- **d'évènements proposés aux élèves.**

4 ateliers collectifs d'une durée comprise **entre 1 et 2 heures**, à minima, organisés au cours de l'année.

Normalement intégrés aux heures de soutien au parcours (SP) pour le Bac pro ou d'AP pour le CAP.

Ateliers animés par les conseillers de France Travail ou des missions locales, en présence de l'enseignant chargé des heures de SP ou d'AP.



Travail sur 4 dimensions : connaissance de soi, découverte du marché du travail, recherche d'emploi et la préparation des candidatures (CV, lettre de motivation), préparation aux entretiens

**ASSIGNATION À RÉSIDENCE ET INSERTION CONTRAINTE
RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX EN MAIN-D'ŒUVRE DES MÉTIERS EN TENSION (LOI DITE « PLEIN EMPLOI 2027 »).
ORGANISÉS AU DÉTRIMENT DES COURS
QUESTIONNAIRES INTRUSIFS POUR DES MINEUR·ES : SITUATION FAMILIALE, LOGEMENT, ORIGINE, ALLOCATIONS...).**

Entretiens personnalisés aux élèves du parcours « insertion professionnelle », sur la base du volontariat. Peuvent être menés en distanciel (visio ou téléphone) ou en présentiel

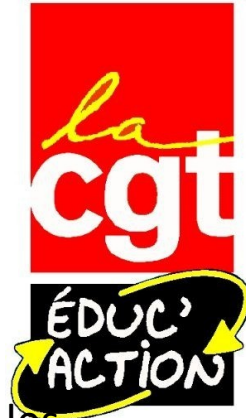
Evènements « emploi et développement du réseau professionnel »

Le BRDE rôle central en concertation avec les conseillers de France Travail ou des missions locales ainsi qu'avec les enseignants pour prévoir les actions suivantes :

- **organisation d'événements partenariaux** (forums, salons professionnels, visites d'entreprises, *job dating*...
- **développement et mobilisation du réseau local d'entreprises** pour immersions, stages, alternance ou embauches ;
- **valorisation des partenariats** existants et prospection de nouveaux partenaires

Actions intégrées dans la programmation annuelle de l'établissement et conçues comme un complément direct aux ateliers collectifs. La priorité reste donnée aux élèves en parcours d'insertion professionnelle.

Au plus tard à la **remise des résultats des examens** : l'établissement informe chaque élève de la **possibilité d'être accompagné s'il ne dispose d'aucune solution post-lycée professionnel, dans le cadre d'AvenirPro + mis en place entre septembre et décembre, pouvant être étendu jusqu'en février dans la limite de quatre mois.**



ASSIGNATION À RÉSIDENCE ET INSERTION CONTRAINTE

RÉPONDRE AUX BESOINS LOCAUX EN MAIN-D'ŒUVRE DES MÉTIERS EN TENSION (LOI DITE « PLEIN EMPLOI 2027 »).

ORGANISÉS AU DÉTRIMENT DES COURS

QUESTIONNAIRES INTRUSIFS POUR DES MINEUR·ES : SITUATION FAMILIALE, LOGEMENT, ORIGINE, ALLOCATIONS...).

Information et inscription des élèves

- tou·tes les élèves ayant échoué à leur examen (nouvelle inscription dans l'établissement, inscription AvenirPro + ,
- tou·tes les élèves ayant obtenu leur diplôme sans admission dans l'enseignement supérieur ou pour lequel aucune solution d'insertion n'est connue.

L'inscription au dispositif permet à l'élève de conserver son statut scolaire et l'ensemble des droits associés : congés scolaires, aides sociales et financières, accès aux services de l'établissement, etc.

Désignation des référents et entretiens individuels

Le/La CE désigne un référent·e de parcours parmi les professeurs volontaires pour exercer la mission d'accompagnement des élèves ni en emploi ni en formation après leur année de terminale, prévue **dans le cadre du pacte enseignant**.

En fin de parcours, Il s'agit de veiller à ce que le/la jeune ait bien trouvé une solution :

- une inscription dans une nouvelle formation ;
- un emploi ;
- une inscription dans le parcours d'appui et d'orientation (PAO), le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) **ou le contrat d'engagement jeune (CEJ) de la loi « Plein emploi 2027 ».**

VOLONTÉ D'INSÉRER À TOUT PRIX ET DE SOI-DISANT LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES C'EST SURTOUT NIER LA PRÉCARITÉ DES CONTRATS DE TRAVAIL, LA FAIBLESSE DES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ DÉGRADÉES QUE CONNAISSENT CERTAINS MÉTIERS ET QUI EXPLIQUENT QU'ILS SOIENT EN TENSION.

LES MODALITÉS EXAMENS

EN FINIR AVEC LE TOUT CCF



L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle consiste en l'évaluation des disciplines générales et professionnelles qui figurent au Règlement d'examen et Référentiel de Certification de la spécialité concernée.

Cette évaluation se déroule exclusivement sous forme de Contrôle en cours de formation (CCF).

Les CCF : problèmes d'éthique qu'ils soulèvent, modalités d'organisation très lourdes, et aspect chronophage.
Généralisation des CCF = mise en œuvre de référentiels et programmes définis selon des compétences (micro-tâches).

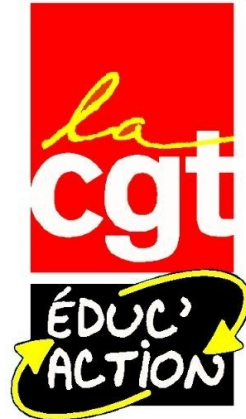
Inquiétudes sur l'équité et la valeur nationale des diplômes délivrés de niveau 3.

Critères objectifs : hors la diversité des lieux de stage, du public, des relations professeur-élève, et des pressions de la hiérarchie qui rendent le système d'évaluation par CCF incontrôlable et partial.

**LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE L'ABANDON DU CCF ET L'ABANDON DE L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES.
ELLE REVENDIQUE POUR LE CAP, AU PUBLIC SOUVENT FRAGILE, QUE L'EXAMEN COMBINE DU CONTRÔLE CONTINU ET DES
ÉPREUVES FINALES NATIONALES PONCTUELLES ET ANONYMES SUR LE MODÈLE DE CE QUI SE PASSE POUR LA CLASSE DE 3^{ÈME}.**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAP ET LEURS PUBLICS



Présentation TYPES CAP

CAP sous statut scolaire

Préparé dans les **LP publics et privés sous contrat**.

Orientation majoritairement institutionnelle après la classe de 3^{ème}.

Accueil prioritaire des élèves :

- en difficulté scolaire
- issus de parcours discontinus
- relevant de milieux sociaux fragilisés

CAP par apprentissage (CFA)

Formation alternant **temps en entreprise** et **temps en CFA**.

Accès conditionné à la signature d'un **contrat de travail**.

Public en moyenne :

- plus âgé
- plus stable scolairement
- socialement plus favorisé que celui du CAP scolaire.

Autres structures préparant le CAP

Maisons familiales rurales – MFR, écoles de production, établissements privés.

Recrutement par **inscription volontaire** et non par affectation.

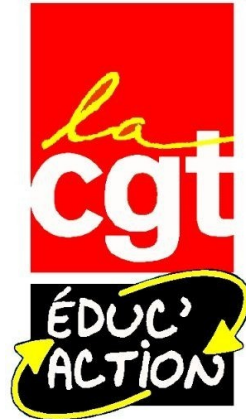
Public globalement :

- moins touché par les difficultés scolaires lourdes
- moins concerné par les besoins éducatifs particuliers que dans les LP

**LE DÉVELOPPEMENT DU CAP SE FAIT AU DÉTRIMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION,
AU PROFIT DE L'APPRENTISSAGE ET DU PRIVÉ.**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAP ET LEURS PUBLICS



Présentation TYPES de public

Origines sociales majoritairement défavorisées

- 31 % enfants d'ouvriers
 - 29,2 % issus de familles « inactives »
 - 17,3 % employés
- 80 % des élèves orientés en CAP viennent de milieux populaires (contre 50 % dans l'ensemble des collégiens)
- Les établissements privés accueillent davantage les publics favorisés

Profil scolaire

Nombreux élèves issus de : **troisième prépa-métiers, SEGPA et ULIS.**

Augmentation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Handicap, troubles dys, troubles du comportement, pathologies non signalées
- Surreprésentation des élèves en situation de handicap en LP : en 2021 4,9 % des effectifs (contre 0,9 % au lycée général)
- 20% d'élèves allophones (EANA)

Rajeunissement marqué

46 % ont 16 ans ou moins (contre 23 % en 2019)

Un des diplômes les plus genrés de la voie professionnelle

- Environ **39 % de filles** parmi les élèves de CAP
- Jusqu'à **85–90 % de filles** dans certains CAP de services
- Moins de **5 % de filles** dans plusieurs CAP industriels

SANS MOYENS ADAPTÉS, LE CAP SCOLAIRE EST UN LIEU DE CONCENTRATION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES, SOCIALES ET DE GENRE.

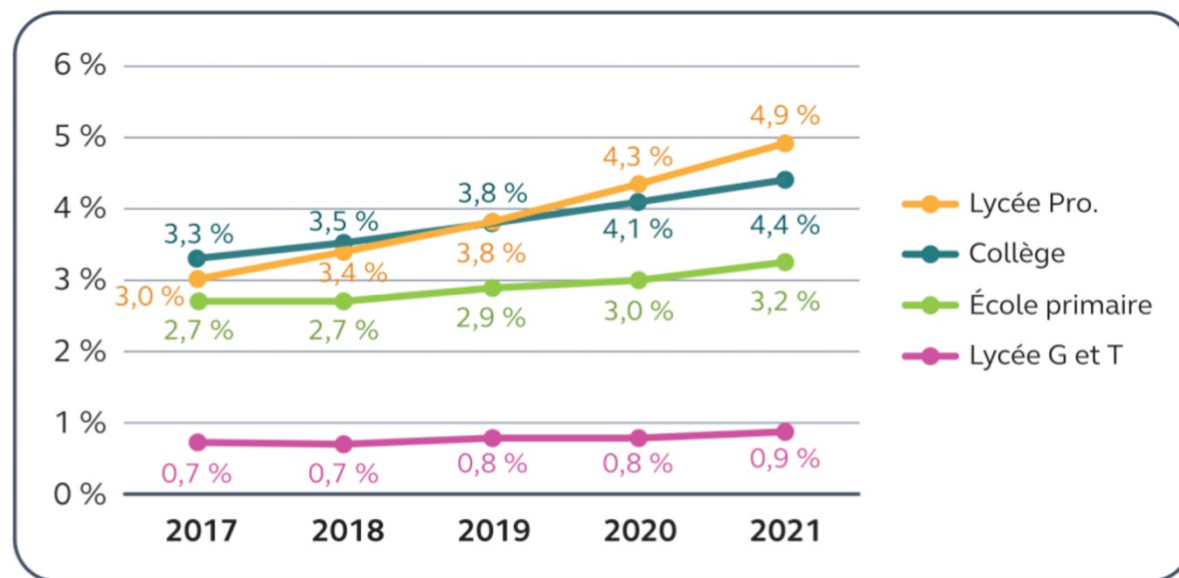
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le constat

Depuis la loi du 11 février 2005, l'école inclusive a connu un développement significatif puisque les effectifs d'ESH scolarisés en milieu ordinaire ont été multipliés par 3 entre 2006 et 2022.

Dans le second degré : en proportion, cinq fois plus nombreux en lycée professionnel(4,9%) qu'en lycée général et technologique (0,9%)

Proportion des élèves en situation de handicap par niveau (en %)



Source : Cour des comptes d'après les données de la DGESCO concernant les enseignements public et privé

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



Le constat

Répartition des effectifs en classe ordinaire selon le type de formation et le trouble en 2023-2024, d'après les statistiques publiques de l'éducation (DEPP)

Indicateur

	Formations en collège (hors SEGPA)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	21 224	7 855	8 356	1 752	39 187
Troubles du psychisme	17 388	2 904	4 112	2 676	27 080
Troubles du langage ou de la parole	31 978	4 081	7 765	4 849	48 673
Troubles auditifs	1 928	138	656	812	3 534
Troubles visuels	1 473	53	371	658	2 555
Troubles viscéraux	812	66	213	277	1 368
Troubles moteurs	6 243	245	1 672	2 360	10 520
Plusieurs troubles associés	15 636	2 349	3 434	2 255	23 674
Autres troubles	11 470	1 479	2 423	1 814	17 186
Total	108 152	19 170	29 002	17 453	173 777
dont troubles du spectre de l'autisme	8 623	356	2 094	2 637	13 710

Manque de places dans les instituts
médicosociaux

Élèves présentant des troubles pour
lesquels les enseignants se trouvent
démunis faute de formation.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CONCENTRATION DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Des exemples académiques



Dans l'académie de Normandie :

CAP boulanger, pâtissier, maintenance des véhicules option transport routier, voiture particulière accueillent 100 % d'élèves issus de SEGPA ou de dispositifs Ulis ;

CAP maintenance de matériels option agricoles, conducteur routier marchandises, accompagnement éducatif petite enfance, équipier polyvalent du commerce en accueillent plus de 80 %.

Dans l'académie de Lyon :

CAP accueillent pour plus des 2/3 des élèves issus de 3e SEGPA (23 %), des élèves en situation de handicap (21 % dont ULIS 14 %), des élèves allophones ainsi que des élèves de 3e PM (17 %).

CAP vannerie paillage accueillent 100 % d'élèves en situation de handicap.

MANQUE CRUEL D'AESH

ABSENCE D'ULIS DANS TOUS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES, APRÈS L'OBTENTION DU CONCOURS, LARGEMENT INSUFFISANTE

DIFFICULTÉS POUR ACCÉDER À LA FORMATION CAPPEI

PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES ET DE SÉCURITÉ DANS LES ATELIERS

PFMP QUI RESTE POUR CES ÉLÈVES UN IMPENSÉ.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LA DANGEROUSITÉ DES PFMP



Les Constats

DES ÉLÈVES DE CAP DE PLUS EN PLUS JEUNES

Rentrée 2019 : 23% d'élèves de moins de 16 ans en CAP scolaire

Rentrée 2023, 46% d'élèves de moins de 16 ans

[rapport IGESR sur le CAP]

L'ENTREPRISE UN LIEU DANGEREUX : ACCIDENTS/CMR/VSST

La France est en haut du classement des pays de l'Union Européenne sur le nombre de morts au travail. Et les jeunes sont sur-représentés ! Les moins de 25 ans sont sur-représentés dans les accidents du travail. Selon l'INRS, ils sont 2,5 fois plus victime d'AT que le reste des salariés.

En 2023, toujours d'après les statistiques de l'assurance maladie, 32 travailleur·ses de moins de 25 ans cotisant au régime général sont décédé·es sur leur lieu de travail. (38 avec les cotisant·es à la Mutualité Sociale Agricole).

DIMINUTION DES PFMP ET TRANSFORMATION EN SOP :
DE 12 À 8 SEMAINES POUR LES CAP, AVEC POSSIBILITÉS DE DÉROGATIONS ÉLARGIES POUR LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LA DANGEROUSITÉ DES PFMP

Les Constats



LA SUR-REPRÉSENTATION DES JEUNES EN FORMATION DANS LES ACCIDENTS N'EST PAS LIÉE À DES CONDUITES À RISQUES, À UN DÉFICIT DE FORMATION, MAIS BIEN AUX CONDITIONS DE TRAVAIL.

« La préservation de leur santé au travail se trouve en contradiction avec ce que les entreprises leur proposent comme moyens de prévention, comme équipements et conduites de sécurité. Compte tenu des contraintes de productivité, l'application des principes enseignés est souvent irréalisable. » Nathalie Frigul et Annie Thébaud-Mony (enquête avec des élèves de Bac Pro chaudronnerie)

Nathalie Frigul et Annie Thébaud-Mony, *Où mène le bac pro ? Enseignement professionnel et santé au travail des jeunes*, L'Harmattan, 2010.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LA DANGÉROSITÉ DES PFMP

Les Revendications



FORMATION ET PRÉVENTION

- La mise en œuvre du « plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels » 2022-2024 du ministère du travail, notamment l'intervention de l'inspection du travail dans les classes de LP
 - Un doublement des heures de PSE et éco-droit avec un enseignement dédoublé
 - Un parcours de formation à la santé et sécurité au travail avec un volet VSST
 - Visite médicale avant toute période de stage ou PFMP
 - Un contrôle de conformité des conditions de travail par les services de l'Inspection du travail avant la conclusion du premier contrat d'apprentissage ou de PFMP
-

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE LA DANGEROUSITÉ DES PFMP

Agir dans son ETABLISSEMENT



Vérifier le règlement intérieur, améliorer la convention type de stage (faire intégrer la question de VSST...)

Gagner localement l'équivalent au droit de retrait pour les stagiaires (s'appuyer sur l'article L124-15 du code de l'éducation)

Intervention de l'inspection du travail avant les départs en PFMP



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES PRECONISATIONS DE L'IGESR (1/4)

Les préconisations du rapport



Préconisation 1 – Rendre le CAP plus visible dans la réflexion interministérielle.

CAP doit être intégré dans les échanges entre ministères, branches professionnelles et régions. Disposer de **données fiables** pour piloter l'offre de formation et mesurer son impact sur l'insertion. La création d'un **observatoire ou comité de suivi** est recommandée.

Préconisation 2 – Construire une vraie politique d'inclusion scolaire en CAP.

Assurer une **mixité des publics** (élèves de 3e générale, SEGPA, prépa-métiers, Ulis...) pour éviter la concentration d'élèves en difficulté dans certaines filières. L'orientation doit être progressive et construite sur un **projet cohérent**, y compris pour les élèves en situation de handicap. « *Parcours avenir et plan avenir: l'orientation pour que l'avenir soit un choix* »

Préconisation 3 – Adapter la carte des formations aux besoins économiques et aux publics.

Régions académiques, l'offre de CAP doit être **alignée sur les besoins du marché du travail** tout en veillant à la diversité des profils accueillis. L'objectif est d'éviter que des spécialités soient réservées quasi exclusivement à des élèves à besoins éducatifs particuliers.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES PRECONISATIONS DE L'IGESR (2/4)

Les préconisations du rapport



Préconisation 4 – Développer l'apprentissage en CAP dans les LP.

Encourager l'apprentissage, notamment sur les **métiers en tension**, en développant des **parcours mixtes 1+1** (1 an sous statut scolaire + 1 an en apprentissage) ou en mixité de publics au sein des lycées professionnels.

Préconisation 5 – Améliorer l'orientation au collège.

L'orientation en CAP doit être mieux préparée dès le collège, avec des **immersions en LP**, pour valoriser les capacités des élèves. Réviser les critères d'affectation. Instaurer une **visite médicale préalable** pour les spécialités à risques.

Préconisation 6 – Associer réellement les parents à l'orientation.

Le processus d'orientation doit être **co-construit avec les familles**, afin de favoriser une **orientation choisie**.

Préconisation 7 – Former les enseignants à l'accompagnement des élèves de CAP.

Il faut déployer et pérenniser le programme **PROFAN-Transfert**. Les priorités sont la différenciation pédagogique, les activités ancrées dans la **production réelle**, la collaboration avec les familles et les milieux économiques, l'évaluation par compétences et la souplesse des parcours de certification en réfléchissant à une **certification progressive** non calquée uniquement sur le calendrier scolaire (au fil de l'eau).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES PRECONISATIONS DE L'IGESR (3/4)

Les préconisations du rapport



Préconisation 8 – Mieux accompagner les élèves en situation de handicap.

Deux axes principaux : former les enseignants de LP à l'éducation inclusive (modules types **CAPPEI**), et redéfinir les missions du **coordonnateur Ulis** pour plus de visibilité, clarifier son rôle (coordination, accompagnement des AESH, lien avec le médico-social) et décharger les équipes enseignantes des tâches administratives qui ne leur incombent pas.

Préconisation 9 – Mobiliser les associations de l'établissement.

Les **associations sportives** (UNSS) et autres structures de l'établissement doivent être utilisées pour développer l'engagement et la responsabilisation des élèves, y compris ceux en situation de handicap, en leur offrant des rôles variés (arbitre, capitaine, secouriste, reporter etc....).

Préconisation 10 – Créer les conditions de réussite des élèves de CAP au sein des EPLE.

Les chefs d'établissement doivent **mobiliser pleinement les marges de liberté** offertes par les réformes pour apporter des réponses personnalisées aux besoins des élèves de CAP. Cela implique également de renforcer les liens avec les entreprises et de proposer des séances d'enseignements sous forme de **cours délocalisés** en milieu professionnel.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES PRECONISATIONS DE L'IGESR (4/4)

Les préconisations du rapport



Préconisation 11 – Rappeler les marges de liberté et leviers permis par les réformes.

Les équipes de direction sont invitées à **utiliser toutes les flexibilités** permises par les réformes du lycée professionnel, notamment au bénéfice des élèves de CAP. Les corps d'inspection doivent être impliqués pour formuler des réponses adaptées au contexte de l'établissement.

Préconisation 12 – Préparer efficacement les élèves à l'insertion professionnelle.

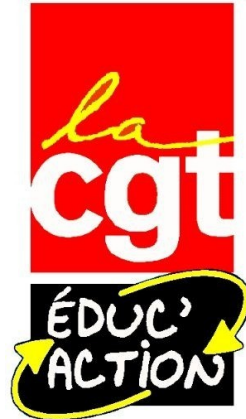
Les élèves de CAP doivent bénéficier des mêmes dispositifs que les lycéens en bac pro : « **avenir-pro** » et « **ambition-emploi** ». Il faut aussi repenser les spécialités pour qu'elles soient plus insérantes, mieux exploiter les **PFMP** comme tremplin vers l'emploi, et renforcer les partenariats avec les milieux professionnels via les CMQ et les professeurs associés.

Préconisation 13 – Accompagner la poursuite d'études.

Des **passerelles vers le bac professionnel** doivent être développées (places réservées en classe de première, soutien disciplinaire en 2e année de CAP). Il faut également proposer des CAP en 1 an ou par apprentissage dans des domaines connexes, et multiplier les **certificats de spécialisation** pour les diplômés du CAP souhaitant se spécialiser davantage.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES REVENDICATIONS DE LA CGT EDUC'ACTION



Les revendications

ORIENTATION

Les élèves de SEGPA se voient proposer 5 champs de découverte professionnelle, souvent réduits à un ou deux dans chaque établissement : Habitat, Hygiène-Alimentation-Services, Espace rural et environnement, Vente-Distribution-Logistique et Production industrielle. Nous revendiquons que les élèves de SEGPA puissent s'orienter vers tous les champs de formation professionnelle.

L'inadéquation de la carte des formations en CAP de la voie scolaire, notamment le manque de CAP en Métiers de Bouche pousse des élèves vers l'apprentissage et des formations dans le privé.

La CGT Éduc'action revendique des ouvertures de CAP sous statut scolaire pour offrir des poursuites d'études diversifiées à toutes les élèves, notamment de SEGPA.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES REVENDICATIONS DE LA CGT EDUC'ACTION



Les revendications

ACCUEILLIR TOUS LES ÉLÈVES DANS DE BONNES CONDITIONS

Il faut augmenter le nombre de postes des professeur·es spécialisé·es dans les cours de FLS2 destinés à un public non-francophone et doter les établissements ne disposant pas d'UPE2A de dispositifs permettant aux élèves de suivre des cours de FLS.

L'accueil des élèves en situation de handicap doit être amélioré l'adaptation des locaux et par un recrutement d'AESH, d'ERSEH et de coordos ULIS à hauteur des besoins. Il faut aussi soutenir et accompagner les parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers afin qu'ils fassent valoir leurs droits. De plus les PFMP doivent être prises en compte dans la détermination des besoins liés à l'inclusion.

PFMP

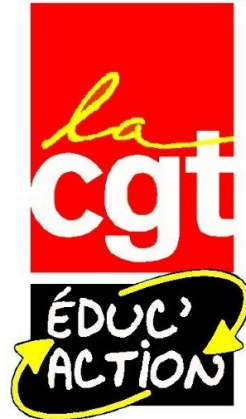
Réduction du nombre de semaines de PFMP : de 12 à 8 semaines, avec des possibilités de dérogation élargie pour les élèves les plus fragiles,

EFFECTIF

Une réduction drastique des effectifs à 12, 8 par groupe pour l'enseignement professionnel

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

LES REVENDICATIONS DE LA CGT EDUC'ACTION



Les revendications

EXAMEN

La CGT Éduc'action revendique l'abandon du CCF et l'abandon de l'évaluation par compétences. Elle revendique pour les Bac pro un retour à des épreuves anonymes, ponctuelles et nationales en juin. Pour le CAP, au public souvent fragile, elle revendique une partie de l'évaluation inscrite dans le cadre du contrôle continu et des épreuves finales nationales ponctuelles et anonymes sur le modèle de ce qui se passe pour la classe de 3ème.

POURSUITES D'ETUDES

Dans le même temps, elle revendique la création d'une « première adaptée » en fonction des besoins et des spécialités pour les élèves de CAP qui veulent intégrer un Bac pro. Les places doivent être garanties pour permettre à toutes les élèves de CAP qui le souhaitent de poursuivre leur scolarité. Les possibilités de poursuites d'études des CAP ne doivent pas dépendre du décrochage en 2nde Bac pro.
